



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

06/02/2017

Dossier complet le :

09/02/2017

N° d'enregistrement :

F093 17 P0033

**1. Intitulé du projet**

Création de logements sociaux locatifs à SAINT-CHAMAS (13)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SFHE-ARCADE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LAFON Denis, Directeur Promotion France Sud

RCS / SIRET

64201670300208

Forme juridique

Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare	Projet soumis à autorisation de défrichement, l'emprise de défrichement représentant une surface totale de 7922 m <sup>2</sup> , soit plus de 0,5 hectares.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet prévoit le défrichement et la démolition des constructions existantes abandonnées sur 4 parcelles de la commune de Saint-Chamas, pour la construction de logements sociaux locatifs en deux entités :

- Un immeuble de 40 logements collectifs comprenant également une crèche, avec accès, stationnement aérien et dans le bâti, local vélo, jeux pour enfants et espaces verts (parcelles 94 et 95, section AN)
- 9 maisons groupées avec accès piétons via une passerelle entre les deux entités permettant d'accéder au parking et au local vélo, espaces verts (parcelles 92 et 96, section AN).

#### 4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'une opération pour palier au quota déficitaire en logements sociaux de la commune. L'ensemble de l'opération sera réalisée en locatif, SFHE restant propriétaire. Le projet a obtenu la validation de la commune et des services de l'état.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage du chantier est prévu, sous réserves des autorisations administratives en cours, pour octobre 2017.  
La durée du chantier est estimée à 15 mois.  
Le chantier respectera la cible 3 de la démarche HQE, à savoir chantier à faibles nuisances.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit les aménagements suivants :

Entité 1 – Logements collectifs :

- 40 logements répartis sur 3 niveaux dont 25 T2 et 15 T3 (16 appartements au N1, 16 appartements au N2, 8 appartements au N3) avec ascenseur
- 40 places de parking au N0 avec local vélo de 41,5m<sup>2</sup>
- Une crèche de 250m<sup>2</sup> au N0
- 56 emplacements de parking extérieurs dont 22 au niveau N0 et 34 au niveau N1 (dont 15 emplacements font l'objet d'une servitude au projet de l'entité 2)
- Un local poubelles
- Espaces verts (30% de l'emprise totale du projet) avec aire de jeux pour enfants protégée
- Un ascenseur permettant d'accéder à la passerelle qui relie les deux entités.

Entité 2 – Maisons groupées, en surplomb de l'entité 1 :

- 9 maisons groupées avec étage, dont 4 T3 et 5 T4
- Un local à vélo de 14m<sup>2</sup> situé sur le parking de l'entité 1
- Espaces verts (terrain largement végétalisé)

L'ensemble du projet est clôturé. Les eaux usées et vannes du projet seront collectées, regroupées puis acheminées jusqu'au regard en voirie pour se raccorder sur les réseaux existants.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire  
Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie totale des parcelles	8522 m <sup>2</sup>
- Superficie à défricher	7922 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin de Sarnègue  
13250 Saint-Chamas

Références cadastrales :

- Section : AN  
- N° de parcelle : 92, 94, 95, 96

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05°02'33"06 Lat. 43°32'50"26

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Chamas est une commune littorale au sens de la DTA des Bouches-du-Rhône (étang de Berre).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone D du Plan d'Exposition au Bruit (gêne faible Lden supérieur à 50) lié à l'aéroport Marseille Provence, adopté le 4 août 2006 ; - Classement sonore de la RD10 catégorie 3, secteur de largeur 100m de part et d'autre de la voie affecté par le bruit ; - Classement sonore de la voie ferrée catégorie 1, secteur de largeur 300m de part et d'autre de la voie affecté par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le périmètre de protection du monument historique « Viaduc de Saint-Léger », à environ 450 m de distance.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun captage AEP à proximité du site (source : ARS janvier 2017).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone référencée FR9301597 - MARAIS ET ZONES HUMIDES LIÉS À L'ÉTANG DE BERRE est à environ 1km au nord-ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitations seront connectées au réseau public d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude géotechnique de conception réalisée par SOL CONSEIL précise qu'aucune venue d'eau n'a été constatée au cours des investigations et sondages.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des terrassements pour la construction des bâtiments et un modelé du terrain. Bien que l'équilibre déblais-remblais soit recherché, compte-tenu de la topographie du site (en pente vers le sud-ouest), le projet sera excédentaire en matériaux. Les terres excavées, de même que les matériaux issus de la démolition du bâtiment existant, seront évacués vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux, il ne nécessitera pas de remblais et d'apports de matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'habitat remarquable. Il est principalement composé d'arbres plantés à caractère ornemental. Les pins au nord des parcelles 92-96 seront conservés. Les oliviers seront replantés. Les arbres du site sont majoritairement jeunes et présentent peu d'intérêt en termes de gîtes pour les espèces de chiroptères potentiellement présentes (espèces recensées en zone Natura 2000 FR9301597). Le caractère urbanisé des abords du site (habitations, voie ferrée, route) le rend peu favorable pour ces espèces, pas de continuité écologique. Les impacts potentiels sont estimés comme très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur la zone Natura 2000 la plus proche, située un kilomètre au nord-ouest du site (FR9301597 - MARAIS ET ZONES HUMIDES LIÉS À L'ÉTANG DE BERRE) (voir réponse précédente).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre d'espace à enjeu ou d'espaces remarquables du littoral, et est donc compatible avec la DTA des Bouches du Rhône.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone UD au PLU, à dominante pavillonnaire (Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 20 juin 2013).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aléa retrait/gonflement des argiles : risque faible</li> <li>- Remontée de nappe (inondation dans les sédiments) : aléa très élevé (à noter l'absence de venue d'eau lors des investigations géotechniques)</li> <li>- Sismicité : zone 3 risque modéré</li> <li>- Feu de forêt : mentionné dans le DICRIM de la commune pour les massifs du Pont de Rhaud et les collines de Lançon</li> <li>- Le site n'est pas concerné par l'aléa débordement de cours d'eau et ruissellement défini dans le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial.</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement aux réseaux publics, notamment des eaux usées. Il ne sera pas concerné ou à l'origine de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déplacements engendrés par le projet sont ceux liés aux allers et venues des résidents des futurs logements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit lié à l'occupation des logements sera faible à modéré (passages de véhicules) et atténué par les haies et le bruit existant (réseau ferré et routier). Les environs comportent de nombreuses habitations. Nuisances : proximité RD10 et voie ferré. Projet concerné par la zone D du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Marseille Provence --> Les nouveaux logements feront l'objet d'une isolation phonique adéquate conformément à l'isolement au bruit aérien extérieur requis.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu de façon à ce que les eaux usées et les déchets soient collectés et traités conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parkings et cheminements seront éclairés avec des luminaires et candélabres avec un halo dirigé vers le bas. L'intensité est fixée sur la base de l'arrêté du 1er août 2016 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public (20 lux en tout point du cheminement extérieur accessible ; 20 lux en tout point des parcs de stationnement). Le site se trouve dans une zone urbanisée, concernée par l'éclairage du réseau routier et ferré attenant. Il ne sera pas source de nuisance lumineuse.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit (voir Annexe 8) : 3 bassins de rétention pour un volume total de 336 m3, situés sous les parkings extérieurs, et la collecte des eaux pluviales des chaussées et parkings, avec interposition d'un séparateur à hydrocarbure avec déboureur avant raccordement sur la rétention + un réseau pour la collecte des toitures. Le projet ne sera pas à l'origine de rejet dans le canal situé entre les deux entités, les eaux pluviales étant collectées et traitées (voir ci-dessus) et ce dernier étant par ailleurs surélevé par rapport au parking situé en contre-bas.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements conduiront à la production d'eaux usées urbaines qui seront évacuées vers le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements seront à l'origine de la production de déchets non dangereux (déchets ménagers) qui seront collectés sur site (local poubelle) puis pris en charge par le service public de ramassage des ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection du monument historique « Viaduc de Saint-Léger ». Le projet a fait l'objet d'une présentation à l'ABF et respectera ses préconisations.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone UD au PLU, à dominante pavillonnaire. Il consiste en la création de logements ce qui ne modifie pas les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet s'inscrit dans un secteur urbanisé (ancienne habitation avec piscine, le terrain est régulièrement entretenu par la mairie vis-à-vis du risque incendie (débroussaillage, taille des arbres). Le PLU destine le terrain à de l'habitat à dominante pavillonnaire. Le projet consiste en la création de logements ce qui ne modifie pas les activités humaines présentes dans le secteur. Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau public. Les eaux pluviales seront collectées et traitées avant rejet au moyen de 3 bassins de rétention équipés de séparateur-débourbeurs, assurant leur gestion dans de bonnes conditions. Une isolation phonique des logements est prévue en cohérence avec sa proximité de la RD10, de la voie ferrée et de sa situation en zone D au Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Marseille Provence. Les parkings et cheminements seront éclairés avec des luminaires et candélabres avec un halo dirigé vers le bas. Les prescriptions de l'étude géotechnique seront respectées assurant la stabilité des sols et des aménagements futurs. Le projet est situé dans le périmètre de protection du monument historique « Viaduc de Saint-Léger » et a fait l'objet d'une présentation à l'ABF dont il respectera les préconisations. Le démarrage du chantier est prévu, sous réserves des autorisations administratives en cours, pour octobre 2017. Une démarche de chantier à faible nuisance sera mise en œuvre.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet occupe des parcelles au caractère anthropisé et artificialisé : présence d'une ancienne habitation et d'une piscine, résineux et arbres ornementaux plantés par l'homme, proximité de la voie ferrée et de la RD10.

Les terrains ne sont concernés par aucune zone d'inventaire ou de protection naturelle, le site Natura 2000 le plus proche est situé à 1 km. De plus, il n'y a pas d'habitat remarquable sur le site. Les arbres présents sont majoritairement jeunes et présentent peu d'intérêt notamment pour le gîte des chiroptères, d'autant plus que le caractère urbanisé des abords du site (habitations, voie ferrée, route) le rend peu favorable pour ces espèces, pas de continuité écologique. Les impacts potentiels sont jugés très faibles sur le milieu naturel. Ainsi, compte-tenu également des mesures précédentes (voir 6.4), nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Plans emprises de défrichement (sur photo aérienne et plan topographique à l'état actuel)  
Annexe 8 - Notice hydraulique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plans emprises de défrichement (sur photo aérienne et plan topographique à l'état actuel) Annexe 8 - Notice hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix En Provence le 31.01.17.

Signature

  
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus